

Image not found or type unknown



Facture de téléphone non réglée

Par **MORGON**, le **01/08/2011** à **22:53**

Bonjour,

Ma fille de 19 ans possède un mobile à son nom et règle les factures par prélèvement sur son compte personnel . Dans le cas où les factures ne sont pas honorées , sa ligne est coupée et les factures ? Les parents sont-ils obligés , tôt ou tard de payer ? Merci d'avance Cordialement

Par **corimaa**, le **02/08/2011** à **00:51**

Bonsoir, non, votre fille est majeure, elle est responsable de ses dettes comme vous êtes responsable des vôtres.

Si elle ne paie pas, sa ligne sera coupée et les factures iront chez un huissier qui ne la lâchera pas et lui mettra des frais et des frais... ou finira par faire une saisie sur son compte